

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur la motion du Groupe radical -Administration : moins de tracasseries, plus de croissance et d'innovation !

Rappel de la motion

De façon récurrente, les entreprises — et plus spécialement les PME — se plaignent de la complexité et du coût de la machine administrative de l'Etat.

Dans le but d'identifier puis de résoudre ces problèmes, la Confédération a mené une enquête dont les résultats ont été publiés en janvier 2006, dans un rapport intitulé " Simplifier la vie des entreprises" [1].En décembre 2006, le Conseil fédéral a émis un message [2]qui reconnaît la nécessité de limiter les charges administratives, les délais et les contraintes imposées aux entreprises, pour faciliter l'innovation et la croissance.

Trois types de mesures ont été identifiés :

1. *les mesures de simplification électronique ;*
2. *les mesures visant la suppression et la simplification d'autorisations ;*
3. *les mesures visant à améliorer les procédures et à éviter de futures réglementations trop lourdes.*

Après consultation, 75 améliorations concrètes en matière de simplification ou de suppression de procédures d'autorisation ont été prévues entre 2006 et 2008.

De son côté, le Canton de Vaud n'a jamais mené une telle analyse. Or, il demeure un interlocuteur incontournable des entreprises : à l'instar de la Confédération, il leur délivre non seulement des autorisations, mais élabore également les procédures et réglementations qui leur sont destinées.

Par voie de motion, le Groupe radical demande donc au Conseil d'Etat de rédiger à l'intention du Grand Conseil un rapport identifiant les mesures à mettre en œuvre pour alléger les charges, délais et contraintes imposés aux entreprises, afin de soutenir la croissance et l'innovation de l'économie vaudoise.

Ce rapport pourra lui servir de feuille de route pour la réalisation de la mesure 19 du Programme de législature, formulée en ces termes : "Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration".

" [1]" *Simplifier la vie des entreprises : Mesures pour réduire les charges administratives et alléger les réglementations*" (Publication : SECO, *Grundlagen der Wirtschaftspolitik*, no 13F, Berne, 2006).

[2]Téléchargeable sous

<http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/5190.pdf>

Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil

La simplification administrative, tant interne à l'Etat qu'externe en faveur des entreprises et des personnes vivant de la canton, est un thème récurrent, discuté à tous les échelons de notre système confédéral. Comme relevé par le motionnaire, la Confédération a entrepris, à fin 2006, un processus de simplification administrative visant à alléger la charge administrative que doivent supporter les entreprises. Cette démarche n'est pas achevée à ce jour, preuve s'il en est que pour être pertinente et efficace, une telle opération demande du temps.

Sans attendre cette motion, le Conseil d'Etat avait déjà fait de la simplification un thème central de son programme pour la présente législature. La mesure n° 19 dudit programme prévoit en effet de " Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration ". Les actions en lien avec cette mesure sont :

- Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives
- Mettre en oeuvre une stratégie des systèmes d'information axée sur cette simplification, pour le bénéfice de l'usager-ère comme du service public
- Développer la cyberadministration en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres.

Le Conseil d'Etat a réuni ses chef-fe-s de service au début de l'année pour une séance de travail portant sur la mise en œuvre de cette mesure. Sur la base de ces travaux et des réflexions du Collège des secrétaires généraux, présidé par le Chancelier, il a décidé, le 27 mai dernier, de lancer une démarche intitulée " simplification administrative " et a désigné une délégation présidée par le chef du département de l'économie pour la conduire.

Les travaux porteront sur 4 axes (étant précisé que les trois premiers sont liés directement ou indirectement à l'objet de la motion):

1. Simplification des formalités administratives (portée externe)
2. Cyberadministration / système d'information (portée externe et interne)
3. Simplification de processus communs et de processus transversaux (portée interne)
4. Rationalisation de l'organigramme de l'administration cantonale vaudoise / regroupements (portée interne)

Le Conseil d'Etat souhaite mener à bien cette démarche avant de répondre à la motion de manière plus complète. En outre, en sus des modifications réglementaires dont la compétence revient au Conseil d'Etat, il sera sans aucun doute nécessaire de présenter au parlement des projets de modifications législatives, permettant de concrétiser la simplification voulue. C'est à cette occasion qu'un rapport complet pourra être adressé au Grand Conseil.

Le calendrier prévisionnel de la suite des travaux est le suivant :

- 1er trimestre 2010 : plan d'actions et feuille de route
- 2ème semestre 2010 : EMPLs concrétisant les simplifications et rapport à la motion.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 octobre 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean